

COMMUNE de VY- lès- LURE ; LOCATION SALLE PLURIACTIVITES

REGLEMENT et TARIF 2017 A compter du 01/10/2017 (voté au conseil municipal du 14/09/2017)

Article 1 - Réservation

Cette salle est réservée uniquement pour les habitants du village.

La réservation se fait au secrétariat de la mairie de VY lès LURE aux heures d'ouverture.

La réservation est effective dès que le demandeur établit un chèque de caution d'un montant de **150 € libellé à l'ordre du Trésor Public**

Article 2 - Paiement

Le locataire réglera le montant dû, soit le coût de la location le jour de la remise des clefs selon les tarifs en vigueur.

Article 3 - Responsabilité

Le signataire du contrat est entièrement responsable des incidents, accidents ou dégradations occasionnés aux locaux et installations qui pourraient intervenir pendant la durée du présent contrat. Aucun recours ne pourra être exercé contre la Mairie de VY-LES-LURE en cas de sinistre quelconque survenu pendant la location (accident, vol, etc.)

Article 4 – Obligations

Le locataire devra prendre les dispositions nécessaires afin que le bruit ne perturbe pas le voisinage (pétards, cris, klaxons....). **En cas de manquement, la Mairie de VY-lès-LURE se réserve le droit de suspendre la location en cours sans aucun dédommagement et éventuellement d'appeler la gendarmerie.**

Article 5 – Capacité

Le nombre de personnes admises dans la salle est de 30. Le locataire s'engage à ne pas dépasser cette capacité.

Article 6 – Poubelles

- les bouteilles verre sont à déposer dans les conteneurs du village (rue du cimetière, rue corne d'amont, moulin blanc).

- Concernant les ordures ménagères et le tri (plastiques, papiers, cartons....) des bacs sont mis à disposition par la mairie près de la salle Leclerc (se renseigner auprès de la personne qui remettra les clés).

TARIF WEEK END - SEMAINE

	Habitants du village	Pour deces	Elus Personnel communal
Caution	150 €	0 €	150 €
Location salle	45 €	0 €	45 €
Charges (Chauffage, Electricité, eau)	10 €	0 €	10 €